



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
11	8	8

QUESTION N°		
A_050_2025		
OBJET		
ALLOCATION TRIMESTRIELLE CARTES CADEAUX POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
8	0	0
CONVOCAION		
28 10 2025		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir visas		
PUBLICATION		
17 11 2025		
PIECE JOINTE		
Liste des personnes bénéficiaires		

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (8) : Mmes et M. Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Marinette CANET, Michèle LEONARD, Elisabeth GARCIA, Jeanine GRANIER, Muriel KAIL, Olivier RIGAL.

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER, Adrien HERITIER.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance,
Madame Elisabeth Garcia

Monsieur Le Président propose de renouveler l'action auprès des personnes en situation de handicap de la commune.

- Une allocation trimestrielle d'un montant de 100€ pour l'année 2026 ;
- Une carte cadeau pour Noël 2025 d'un montant de 30.00 €.

Ces personnes sont référencées sur la liste du « secours - allocation trimestrielle communale handicap 2025 ».

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré :

DECIDE

Art 1 : De renouveler l'allocation trimestrielle de 100€ pour l'année 2026,

Art 2 : D'offrir une carte cadeau d'un montant de 30€ pour Noël 2025.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 5 novembre 2025,

La secrétaire de séance
Elisabeth GARCIA



Le Président
Juan MARTINEZ



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
11	8	8

Étaient présents (8) : Mmes et M. Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Marinette CANET, Michèle LEONARD, Elisabeth GARCIA, Jeanine GRANIER, Muriel KAIL, Olivier RIGAL.

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER, Adrien HERITIER.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance,
Madame Elisabeth Garcia

Monsieur Le Président rappelle que chaque année un cadeau est remis aux personnes bellegardaises qui séjournent en EHPAD.

Une proposition a été faite par **Un Mas En Provence**, entreprise bellegardaise qui travaille exclusivement des produits locaux au tarif de 22€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

Art 1 : De reconduire ce geste à l'égard des personnes en EHPAD

Art 2 : De commander 30 colis pour une somme totale de 660€

Art 3 : D'organiser, comme chaque année, la distribution par les ELUS.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance
Elisabeth Garcia



Le Président
Juan MARTINEZ



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
11	8	8

QUESTION N°		
A_052_2025		
OBJET		
REMERCIEMENTS AUX BENEVOLES DES ACTIONS DU CCAS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
8	0	0
CONVOCATION		
28 10 2025		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir visas		
PUBLICATION		
17 11 2025		
PIECE JOINTE		

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (8) : Mmes et M. Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Marinette CANET, Michèle LEONARD, Elisabeth GARCIA, Jeanine GRANIER, Muriel KAIL, Olivier RIGAL.

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER, Adrien HERITIER.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance,
Madame Elisabeth Garcia

Monsieur Le Président rappelle que depuis 2 années, un cadeau d'une valeur de 20 euros a été remis à chaque bénévole qui œuvre toute l'année à la Banque Alimentaire (15), à Monalisa (6) et à l'Association France Alzheimer(5). Il y a actuellement 26 personnes qui se mobilisent sur ces actions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

DECIDE

Art 1 : De renouveler cette action avec des sacs « Bellegarde » garnis pour une somme totale de 520€

Art 2 : D'organiser ce moment de convivialité en janvier 2026 et de faire les achats salés sucrés au « O Coin Gourmand » à Bellegarde.

Fait et délibéré à Bellegarde, le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance
Elisabeth GARCIA

Le Président
Juan MARTINEZ





04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
11	8	8

QUESTION N°		
A_053_2025		
OBJET		
ADHESION UNCCAS ET UDCCAS		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
8	0	0
CONVOCACTION		
28 10 2025		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir visas		
PUBLICATION		
17 11 2025		
PIECE JOINTE		
Devis UNCCAS		

PROJET DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (8) : Mmes et M. Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Marinette CANET, Michèle LEONARD, Elisabeth GARCIA, Jeanine GRANIER, Muriel KAIL, Olivier RIGAL.

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER, Adrien HERITIER.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance,
Madame Elisabeth Garcia

Monsieur Le Président rappelle l'intérêt de bénéficier d'une information constante concernant les questions relatives à l'évolution de l'action sociale communale. L'adhésion à l'Union Nationale des CCAS permet l'accès sur leur site où figure le cadre législatif et une veille juridique. L'adhésion à l'Union Départemental des CCAS permet de bénéficier de formations en partenariat avec le CNFPT pour les agents et les élus mais aussi d'avoir une information spécifique au territoire du Gard.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré :

DECIDE

Art 1 : D'adhérer à l'UNCCAS et à l'UDCCAS

Fait et délibéré à Bellegarde, le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance
Elisabeth GARCIA

Le Président
Juan MARTINEZ





04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU** **C.C.A.S.**

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (8) : Mmes et M. Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Marinette CANET, Michèle LEONARD, Elisabeth GARCIA, Jeanine GRANIER, Muriel KAIL, Olivier RIGAL.

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER, Adrien HERITIER.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance, Madame Elisabeth Garcia

Monsieur Le Président expose la situation de Madame et Monsieur qui ont été obligés d'annuler leur participation au voyage seniors 5 jours avant le départ pour des raisons médicales nécessitant une hospitalisation.

Cependant l'assurance ne couvre pas les annulations à moins de 10 jours avant la date de départ. Le couple nous sollicite pour une aide financière de 648€.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré :

DECIDE

Art 1 : D'être favorable à cette demande pour le montant de 648€

Fait et délibéré à Bellegarde, le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance
Elisabeth GARCIA



Le Président
Juan MARTINEZ

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20251105-A_055_2025-DE



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (8) : Mmes et M. Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Marinette CANET, Michèle LEONARD, Elisabeth GARCIA, Jeanine GRANIER, Muriel KAIL, Olivier RIGAL.

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER, Adrien HERITIER.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance, Madame Elisabeth Garcia

Monsieur Le Président expose la situation de Monsieur [redacted] qui sollicite une aide pour une dette de 2 loyers impayés d'un montant de 1386.66€

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré :

DECIDE

Art 1 : D'être favorable à une aide pour 1 mois de loyer d'un montant de 693€

Fait et délibéré à Bellegarde, le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance
Elisabeth GARCIA



Le Président
Juan MARTINEZ

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20251105-A_056_2025-DE



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (8) : Mmes et M. Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Marinette CANET, Michèle LEONARD, Elisabeth GARCIA, Jeanine GRANIER, Muriel KAIL, Olivier RIGAL.

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER, Adrien HERITIER.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance.
Madame Elisabeth Garcia

Monsieur Le Président la situation de Madame , qui sollicite une aide pour un mois de loyer impayé d'un montant de 780€.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré :

DECIDE

Art 1 : D'être défavorable à cette demande

Fait et délibéré à Bellegarde, le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance
Elisabeth GARCIA

Le Président
Juan MARTINEZ



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécoûrs Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20251105-A_057_2025-DE



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (8) : Mmes et M. Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Marinette CANET, Michèle LEONARD, Elisabeth GARCIA, Jeanine GRANIER, Muriel KAIL, Olivier RIGAL.

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER, Adrien HERITIER.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance,
Madame Elisabeth Garcia

Monsieur Le Président expose la situation de Madame qui nous sollicite pour une aide concernant sa facture d'énergie d'un montant de 240€.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré :

DECIDE

Art 1 : D'être favorable à une aide pour la somme de 240€

Fait et délibéré à Bellegarde, le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance
Elisabeth GARCIA

Le Président
Juan MARTINEZ



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



04.66.01.09.38
ccas@bellegarde.fr

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

QUESTION N°		
A_058_2025		
OBJET		
AIDE FINANCIERE B/035/2025		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
8	0	0
CONVOCATION		
28 10 2025		
DEPOT EN PREFECTURE		
Voir visas		
PUBLICATION		
17 11 2025		
PIECE JOINTE		
ECHEANCE RIB BAILLEUR		

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le

ID : 030-263001992-20251105-A_058_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Le cinq novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur le Président.

Étaient présents (8) : Mmes et M. Juan MARTINEZ, Martial DURAND, Marinette CANET, Michèle LEONARD, Elisabeth GARCIA, Jeanine GRANIER, Muriel KAIL, Olivier RIGAL.

Étaient absents (3) : Mmes et M Odette CHABALIER, Nadia EL AIMER, Adrien HERITIER.

Procuration (0) :

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance,
Madame Elisabeth Garcia

Monsieur Le Président expose la situation de Madame qui nous sollicite pour une aide concernant son échéance de loyer de novembre d'un montant de 840€.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré :

DECIDE

Art 1 : D'être favorable à une aide d'un montant de 840€

Fait et délibéré à Bellegarde, le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance
Elisabeth GARCIA

Le Président
Juan MARTINEZ

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr